

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

69144-07

Séance du

12 OCT. 2007

AIDE A L'ELECTRIFICATION FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION (FACE)

Programmes "Environnement" et "Principal" 2007 et subventions départementales complémentaires (C021 - CHAPITRE 204)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I – 5^{ème}/08 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I – 6^{ème}/04 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 – Equipements Ruraux (C02),
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 26 septembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'affecter la dotation de 62 400 € du FACE 2007 "Environnement" à la Commune d'APPENWIHR, pour les travaux de mise en souterrain de lignes dans la rue Principale (partie sud de la Mairie), et d'attribuer à cette Commune une subvention complémentaire de 102 750 € sur le programme départemental d'Electrification Rurale 2007.
- décide d'affecter la dotation de 143 650 € du FACE 2007 "Principal" à la Commune de WECKOLSHEIM pour les travaux d'installation de deux nouveaux postes de transformation, de reprise et de renforcement des lignes dans le secteur du Canal du Rhône au Rhin et d'attribuer à cette Commune une subvention complémentaire de 32 750 € sur le programme départemental d'Electrification Rurale 2007.

Les crédits induits par les subventions départementales complémentaires seront prélevés sur le Programme C 021 – Chapitre 204 - Nature 20414 - Fonction 74.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER